



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 23/11/2023

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Travaux de confortement du quartier de la Lèbre sur la route du Rémaurian - demande de subvention

Décision n° 23 11 01

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Serge Castan, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Madame Lykke Saviane, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Monsieur Pierre Donadey

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Christian Dragoni et Madame Evelyne Laborde

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Considérant que les statuts de la Communauté de Communes intègrent, dans la compétence « Voirie d'intérêt communautaire », l'aménagement et l'entretien de la route du Rémaurian, localisée sur le territoire de Bendejun (ancienne D 315 devenue communale),

Considérant qu'au regard du tassement différentiel de la chaussée au niveau du quartier de la Lèbre, il est nécessaire d'engager des travaux afin de renforcer la portance de la chaussée et de traiter la gestion des eaux de ruissellement,

Vu l'estimation de cette opération à 250 000 € HT,

Le 1^{er} Vice-président aux finances, Monsieur Francis TUJAGUE, propose le nouveau plan de financement suivant :

- Conseil départemental : 150 000 € (60%)
- Etat 50 000 € (20 %)
- CCPP : 50 000 € (20 %)

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise le Président** à solliciter une subvention de 150 000 € au Conseil Départemental, soit 60 % de l'opération relative au confortement du quartier de la Lèbre sur la route du Rémaurian,
- **Autorise le Président** à solliciter une subvention de 50 000 € à l'Etat, soit 20 % de l'opération relative au confortement du quartier de la Lèbre sur la route du Rémaurian,
- **Autorise le Président** à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 26

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**